Communauté de Communes
Haute Picardie

MODE D'EMPLOI

SERVICES PERISCOLAIRES DE LA CCHP

Ce document répond aux principales questions que vous vous posez au sujet des services périscolaires et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) afin de vous aider à organiser la rentrée scolaire de votre ou vos enfant(s).

Contact : Aline LANGLET, à la CCHP du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30 (16h le vendredi) au 03.22.85.14.13 ou par mail cantinegarderie@hautepicardie.fr

CANTINE / GARDERIE ET SURVEILLANCE DU MERCREDI

Depuis septembre 2013, la Communauté de Communes de Haute Picardie (CCHP) a mis en place via son site internet www.hautepicardie.fr un **« portail famille » qui permet la réservation et le paiement des cantine et garderie.**

A quoi sert le portail famille ?

- Réserver les repas en ligne
- Réserver les créneaux de garderie en ligne
- Réserver la surveillance gratuite du mercredi fin de matinée (surveillance après le passage du bus jusqu'à 12h15 maximum)
- **Réserver les TAP en ligne : nouveau service !**
- Apporter des modifications à vos réservations, la veille avant 11h pour le lendemain
- Recevoir votre facture sur le portail famille
- Régler votre facture en ligne, via carte bancaire

Vous trouverez sur le site internet de la CCHP une notice d'utilisation du portail et ainsi qu'une explication du paiement en ligne.

La facturation

Les factures sont envoyées par mail ou par courrier dès la fin du mois, un délai de règlement de 15 jours est accordé (possibilité de régler en espèces, en chèque ou en ligne par carte bancaire). Passé ce délai, un titre de recette est adressé et à régler directement à la trésorerie de Péronne.

Les inscriptions

Pour l'année scolaire 2015/2016, elles seront ouvertes <u>à partir du vendredi 10 juillet et jusqu'au lundi 24 août 2015.</u>

- Vous utilisez déjà le portail famille : votre identifiant et mot de passe sont toujours valables.
- Vous n'avez pas d'identifiant : contactez la CCHP qui vous les communiquera par mail.
- Vous n'avez pas Internet : contactez la CCHP qui prendra votre inscription par téléphone.

Il est possible d'inscrire votre ou vos enfants à la cantine, la garderie, la surveillance du mercredi fin de matinée et/ou TAP pour <u>toute l'année scolaire</u> (par ex : tous les jours de la semaine, ou tous les lundis uniquement, etc)

L'inscription annuelle est à renouveler chaque année scolaire.
Dans tous les cas, toute inscription doit se faire auprès de la CCHP.

Rappel des tarifs :

- Cantine : 4 € le repas (5€10 pour les extérieurs)
- Garderie matin à partir de 7h30 : 2 € (3 € pour les extérieurs)
- Garderie soir jusqu'à 19h : 2 € (3 € pour les extérieurs)

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Les TAP seront mis en place dès la rentrée scolaire de septembre 2015 dans toutes les écoles de la CCHP (dès l'ouverture du RPC pour le RPI d'Estrées). Ce sont des activités sportives, culturelles ou artistiques proposées aux enfants afin de développer leur curiosité intellectuelle par un apprentissage ludique.

- Les TAP auront lieu 2 fois 1h30 par semaine
  - Soit le lundi et jeudi
  - Soit le mardi et vendredi
- Les TAP auront lieu de 15h à 16h30
- Les TAP seront gratuits pour les familles.
- Les TAP débuteront dès la semaine de la rentrée.
- Les TAP seront facultatifs, mais **il est impératif que l'enfant qui participe aux TAP soit inscrit.**

Horaires variables selon les écoles :

voir tableaux pages 7 et 8

Qui ? Où ?

- La CCHP a signé un contrat avec La fédération Léo Lagrange pour organiser ces TAP.
- Une coordinatrice Léo Lagrange, basée dans les locaux de la CCHP, assurera l'organisation et la mise en place des TAP.

- Un référent TAP sera présent dans chaque école pour coordonner les activités et les groupes d'enfants.
- L'encadrement des TAP sera effectué par du personnel intercommunal, des animateurs recrutés par Léo Lagrange, des enseignants.
- Les TAP se dérouleront dans les locaux scolaires. Certains groupes pourront sortir à proximité de l'école pour des pratiques sportives ou culturelles.

Comment ?

- Léo Lagrange travaille aux différentes activités qui seront proposées par école, en tenant compte des particularités et attentes de chaque site.
- **Le planning des activités sera affiché dans chaque école et en ligne sur le site internet de la CCHP à la rentrée de septembre.**
- **Une réunion concernant les TAP, adressée à tous les parents, aura lieu le vendredi 11 septembre 2015 à 18h au centre socio culturel de Chaulnes.**

Quand devez-vous inscrire votre ou vos enfant(s) aux TAP ?

- **Les inscriptions pour l'année scolaire 2015/2016 seront ouvertes à partir du vendredi 10 juillet et jusqu'au lundi 24 août 2015.**

- L'enfant devra être inscrit par période :
    - Période 1 : du 01/09/15 au 16/10/15
    - Période 2 : du 02/11/15 au 18/12/15
    - Période 3 : du 04/01/16 au 05/02/16
    - Période 4 : du 22/03/16 au 01/04/16
    - Période 5 : du 18/04/16 au 05/07/16

Les inscriptions ou annulations ne pourront se faire que de période à période.
Il est cependant possible d'inscrire un enfant aux TAP pour toute l'année scolaire.
Dans tous les cas, toute inscription doit se faire auprès de la CCHP.

Comment s'y retrouver ?

- Votre enfant a classe jusqu'à 16h30 ⚠ (2 jours par semaine sans TAP) :
    - Soit il rentre à la maison
    - Soit il emprunte le transport scolaire
    - Soit il est inscrit à la garderie

- Votre enfant a classe jusqu'à 15h ⚠ (2 jours par semaine avec TAP) :
    - Soit il rentre à la maison
    - Soit il est inscrit aux TAP

Après les TAP, votre enfant pourra rentrer chez lui, emprunter le transport scolaire ou être inscrit à la garderie.

- Un enfant inscrit aux TAP doit participer à l'activité dans son intégralité (⚠ 1h30 selon les écoles : voir tableaux des horaires)

HORAIRES DES ECOLES 2015/2016

CHAULNES :

LUNDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h05	15h05-16h30 TAP
MARDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	
MERCREDI	9h-11h50			
JEUDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h05	15h05-16h30 TAP
VENDREDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	

PROYART :

LUNDI	8h50-11h50	11h50-13h30	13h30-15h	15h-16h30 TAP
MARDI	8h50-11h50	11h50-13h30	13h30-16h30	
MERCREDI	8h50-11h50			
JEUDI	8h50-11h50	11h50-13h30	13h30-15h	15h-16h30 TAP
VENDREDI	8h50-11h50	11h50-13h30	13h30-16h30	

LIHONS :

LUNDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h10	15h10-16h30 TAP
MARDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	
MERCREDI	9h-11h40			
JEUDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-15h10	15h10-16h30 TAP
VENDREDI	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	

DOMPIERRE :

LUNDI	8h35-11h45	11h45-13h15	13h15-16h	
MARDI	8h35-11h45	11h45-13h15	13h15-14h50	14h50-16h TAP
MERCREDI	8h35-11h15			
JEUDI	8h35-11h45	11h45-13h15	13h15-16h	
VENDREDI	8h35-11h45	11h45-13h15	13h15-14h50	14h50-16h TAP

PERTAIN :

LUNDI	8h50-11h50	11h50-13h50	13h50-16h50	
MARDI	8h50-11h50	11h50-13h50	13h50-15h20	15h20-16h50 TAP
MERCREDI	8h50-11h50			
JEUDI	8h50-11h50	11h50-13h50	13h50-16h50	
VENDREDI	8h50-11h50	11h50-13h50	13h50-15h20	15h20-16h50 TAP

OMIECOURT :

LUNDI	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-16h55	
MARDI	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-15h25	15h25-16h55 TAP
MERCREDI	8h55-11h55			
JEUDI	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-16h55	
VENDREDI	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-15h25	15h25-16h55 TAP

MARCHELEPOT :

LUNDI	9h-12h	12h-14h	14h-17h	
MARDI	9h-12h	12h-14h	14h-15h30	15h30-17h TAP
MERCREDI	9h-12h			
JEUDI	9h-12h	12h-14h	14h-17h	
VENDREDI	9h-12h	12h-14h	14h-15h30	15h30-17h TAP

Retrouvez tous les horaires des transports scolaires sur http://www.trans80.fr/

Bonnes vacances à tous !